

Communiqué de presse
7 octobre 2026

LE PARADOXE DE LA MEDECINE THERMALE

77 % des Français en reconnaissent l'utilité, mais seuls 22 % en parlent avec leur médecin

Les cures thermales bénéficient d'une forte légitimité médicale, mais restent encore insuffisamment intégrées aux parcours de soins. C'est ce que met en lumière une enquête exclusive¹ commandée par le Conseil National des établissements Thermaux (CNETh) et réalisée par l'Institut de sondage CSA sur la perception des Français à l'égard de cette approche thérapeutique. Si les Français en ont une image positive, reconnaissant à 77% son efficacité et soutenant à 79% son remboursement, seuls 22% en parlent avec leur médecin. La médecine thermique a pourtant fait ses preuves comme le montrent les enquêtes annuelles réalisées par l'Assurance Maladie² auprès de patients suivis dans ce cadre : plus de 70% des curistes déclarent en effet une amélioration de leur état de santé et de leur qualité de vie. Il est temps de rendre la médecine thermique plus accessible et davantage intégrée au parcours de soins.

Pour que chacun puisse en juger, le CNETh organise les premières journées nationales Immersions Thermales les 24 et 25 octobre 2026 dans la plupart des établissements en France. Un événement convivial pour mieux comprendre les bienfaits du thermalisme, tester gratuitement les soins, visiter les lieux, rencontrer les équipes et se familiariser avec une médecine qui se vit.

La médecine thermique, une solution reconnue mais encore sous exploitée face au défi des maladies chroniques

Selon l'enquête CNETh X CSA, les maladies chroniques concernent 68 % des Français, notamment l'arthrose (19 %), l'hypertension artérielle (18 %), le surpoids (17 %) ou encore le mal de dos chronique (17 %). **Pour plusieurs de ces pathologies, les patients restent en quête de solutions pleinement efficaces pour améliorer leur vie quotidienne.** Ainsi, par exemple moins d'un tiers estime avoir trouvé une réponse adaptée pour soulager leur arthrose (29 %), les douleurs pelviennes : 27 %, la fibromyalgie : 23 % leur mal de dos chronique (22 %) ou leur obésité (22 %).

Dans ce contexte, la médecine thermique bénéficie pourtant d'un réel intérêt et d'un capital de confiance. **Son utilité est reconnue par les Français pour les maladies chroniques** comme l'insuffisance veineuse ou lymphatique (72 %), l'arthrose (70 %) et les rhumatismes inflammatoires (67 %). **En revanche bien que des études cliniques aient démontré son efficacité, les Français identifient moins bien les bénéfices réels sur les pathologies chroniques** comme l'obésité (25 %), l'hypertension (28 %), le surpoids (35 %) ou les douleurs pelviennes (37 %).

Une solution encore trop peu abordée dans les échanges patients et médecins

Les cures thermales restent insuffisamment évoquées dans les parcours de soins, que cela soit par le patient où par le professionnel de santé. **Seuls 22 % des Français en ont déjà parlé avec leur médecin traitant.** Les moins de 35 ans se montrent toutefois plus ouverts à cette alternative, puisqu'ils sont 32 % à avoir échangé à ce sujet lors d'une consultation.

¹ Enquête « **Les Français et les cures thermales** » CNETh X CSA – Octobre 2026 - Échantillon représentatif de 1009 Français âgés de 18 ans et plus. Résultats complets disponibles sur demande.

² Enquête de l'Assurance Maladie « **Statistiques de satisfaction des curistes** » Juin & septembre 2025. Pour en savoir plus : <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/Enquetedesatisfactioncuristes2025-r%C3%A9sultats.pdf>

Plusieurs freins sont évoqués, comme une image parfois vieillotte et la confusion avec une simple expérience de bien-être... mais les obstacles majeurs identifiés sont **le coût** qui doit inclure hébergement et transport où une **disponibilité indispensable** pendant trois semaines.

Malgré ces obstacles l'intérêt des cures thermales est largement reconnu : **77 %** des Français les jugent utiles, **74 %** les considèrent efficaces et **84 %** estiment qu'elles sont adaptées à la prise en charge des maladies chroniques.

Par ailleurs, les Français sont à **79 % favorables au maintien du remboursement des cures thermales lorsqu'elles sont prescrites par un médecin** (afin d'en garantir l'accessibilité au plus grand nombre), malgré un coût perçu comme élevé pour 86 % d'entre eux.

« La médecine thermique n'est pas inconnue, elle est mal comprise. Beaucoup de Français ignorent qu'il s'agit d'une prise en charge médicale, prescrite, encadrée par un médecin thermal et dont les soins sont remboursés sous conditions. » Sylvain Serafini, Vice-Président du CNETH

Pourtant, une médecine aux bénéfices démontrés

Depuis 2004, l'Association Française pour la Recherche Thermale (**Afreth**), conduit des essais cliniques sur la médecine thermique. **Ses travaux montrent des bénéfices mesurables**. Dans l'essai Thermarthrose, mené notamment sur l'arthrose du genou, 50,8 % des patients en cure présentaient une amélioration cliniquement importante à 6 mois, contre 36,4 % du groupe témoin. Dans l'étude STOP-TAG, l'anxiété a été réduite d'au moins 50 % chez 56 % des curistes, contre 28 % dans le groupe traité par le médicament de référence.³

Les patients en témoignent

Dans l'enquête de satisfaction de la médecine thermique⁴, réalisée par l'Assurance maladie auprès de patients ayant suivi une cure thermique, 97 % se disent satisfaits des soins reçus. 74 % constatent une diminution de leurs douleurs et 54 % une baisse de leur consommation médicamenteuse.

« Les essais contrôlés montrent des bénéfices cliniques mesurables et durables. La médecine thermique n'est pas une médecine de confort : c'est une prise en charge structurée, complémentaire des traitements médicamenteux pour des risques d'effets indésirables minimes. » Pr. Jean-Louis Montastruc (professeur émérite de pharmacologie clinique), Président du Conseil Scientifique de l'AFRETh

Un rapport coût-efficacité favorable pour plusieurs pathologies chroniques

Sur le plan médico-économique, l'étude réalisée par Asterès⁵ et présentée à l'Assemblée nationale en mai 2026 conclut à un rapport coût-efficacité favorable des cures thermales pour plusieurs pathologies majeures étudiées (*arthrose du genou, arthrose généralisée, fibromyalgie, spondylarthrite ankylosante (SPA)*). **Le coût annuel de la prise en charge de la médecine thermique est estimé à 252 millions d'euros en 2025, soit moins de 0,1 % des dépenses de l'Assurance Maladie.**

³ <https://www.afreth.org/projects/etude-thermathrose/>

⁴ Enquête Ameli « **Statistiques de satisfaction des curistes** » Juin & septembre 2025. Pour en savoir plus : <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/Enquetedesatisfactioncuristes2025-r%C3%A9sultats.pdf>

⁵ Étude Asteres - **Les cures thermales en France : la qualité de vie des patients s'améliore et le rapport coût-bénéfices varie selon les pathologies** – 27 mai 2026

**Pour que chacun puisse en juger :
une expérience concrète à vivre au cœur des établissements thermaux français**

La médecine thermique reste mal comprise, pour y remédier, **les premières journées nationales « Immersions Thermales », se tiendront les 24 et 25 octobre 2026** dans la plupart des établissements thermaux français.

Le public pourra y découvrir pendant 2 jours les coulisses d'une cure, habituellement réservées aux patients sur prescription. Au programme de ce moment convivial : *visites, découverte gratuite d'un soin et échanges avec les professionnels*. Une occasion privilégiée de poser toutes les questions, de mieux comprendre et découvrir une médecine qui se vit, au plus près des patients.

L'entrée est gratuite, sur inscription préalable via un lien d'inscription disponible sur le site : **www.immersions-thermales.fr**



« Les chiffres ne suffisent pas à rendre compte de la réalité d'une cure. Nous ouvrons nos portes afin que chacun puisse découvrir où les soins sont dispensés, par qui ils sont prodigués et comment chaque patient est accompagné tout au long de son parcours. Sylvain Serafini, Vice-Président du CNETH »

Immersions Thermales

est un évènement soutenu par le Conseil National des établissements Thermaux (CNETH).
Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site: **<https://www.medecinethermale.fr>**

Contact presse : Clémence Andrieux - clemence.andrieux@havasred.com